

Halte-garderie et crèche parentale P.A.P.E.F.
Association loi 1901
28, rue Boschot 94120 Fontenay-sous-Bois
Tél : 01 48 76 70 82
N° SIRET : 33037844900046 – APE 853G



Manuel de Sécurité

Document approuvé par le Bureau et le Conseil d'Administration 2018-2019
et par les services compétents de la Mairie de Fontenay-sous-Bois
Version actualisée en mai 2018.

NUMÉROS D'APPELS D'URGENCE

- Pompiers : 18 ou 01 43 28 04 86
- Samu : 15
- Police : 17
- N° appel d'urgence d'un portable : 112
- Centre antipoison : 01 48 77 15 79

I. CONDUITE À TENIR EN CAS D'URGENCE

1. MESSAGE D'ALERTE

Après avoir appelé le SAMU 15 ou 112 (depuis le portable), donner :

- L'adresse : Halte-Garderie La Ribambelle, 28 rue Boschot 94120 Fontenay-sous-Bois
- Le n° de téléphone : 01 48 76 70 82 ou 07 81 32 63 44
- Votre profession ou qualité
- L'âge et éventuellement le poids de l'enfant
- Décrire les symptômes en précisant si l'enfant :
 - o Saigne ou non
 - o Est conscient ou non
 - o Respire ou non
 - o A un pouls ou non (le cœur bat ou non)
- Ne pas raccrocher avant que votre interlocuteur vous le demande
- Noter l'heure

2. LES GESTES

En attendant les secours :

- Ne pas déplacer l'enfant en cas de chute
- Un seul professionnel s'occupe de l'enfant
Le parent doit prévenir la Responsable du Jour avant toute action
- Ne pas laisser l'enfant seul et le rassurer
- Ne pas faire boire l'enfant
- Les autres personnes doivent rester avec le groupe, éloignées de l'enfant
- Prévenir le Président de l'association et les parents

II. CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE

1. PRÉAMBULE

- L'établissement est doté d'une sirène d'alarme
- La sirène fonctionne environ 3 minutes, Elle peut être déclenchée volontairement à partir d'un boîtier, il y en a trois dans la maison.

Il y a des extincteurs ; un coffret électrique et un arrêt du gaz ; ainsi que le sens d'évacuation indiqué dans le plan ci-après)

L'équipe dispose d'un téléphone portable équipé de l'application SAIP paramétré sur la ville de Fontenay-sous-Bois.

2. SI VOUS DÉCOUVREZ LE FEU

- Prévenir en vous servant d'un boîtier-déclencheur, il y en a un par étage
- Procéder à l'évacuation (selon les procédures décrites ci-après).
Ne jamais revenir en arrière.
- S'il s'agit d'un démarrage de feu : essayer d'éteindre le foyer en vous servant de l'extincteur

3. SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE : PROCÉDEZ À L'ÉVACUATION

- Le Responsable du Jour coordonne les actions à suivre :
Regrouper, Évacuer les enfants et Prévenir les secours
- Le Responsable du Jour avec l'aide de tous les adultes présents :
 - o Prend le téléphone portable, la feuille de jour (présentoir)
 - o Vérifie le nombre d'enfants et adultes avant de quitter le lieu
 - o Regroupe les enfants au jardin avant
 - o Prend le sac à dos de survie dans l'abri à poussettes
 - o Utilise la corde pour sortir les enfants par le portail bleu
 - o Les accompagne à la PMI, à droite Rue Emile Roux pour s'y réfugier
- Les adultes doivent sécuriser les passages piétons avant de traverser avec les enfants.
Attention aux 2 carrefours !
- La personne désignée par la RJ appelle les pompiers au 18. La personne reste sur le trottoir devant la Ribambelle en attendant l'arrivée des secours.

Message aux pompiers :

"Il y a le feu à la halte-garderie la Ribambelle au 28 rue Boschot 94120 Fontenay-sous-Bois".

Ne pas raccrocher !

1. SI VOUS ÊTES AU 1^{er} ÉTAGE DANS LA CUISINE

a) Si le couloir est enfumé, rester dans la cuisine près de la fenêtre et attendre les secours

- Poser une serviette humide au pied de la porte du couloir
- Fermer les portes coupe-feu derrière vous

b) Si le couloir n'est pas enfumé, rejoindre la salle de sieste

- Fermer les portes coupe-feu derrière vous
- Placer les enfants dans les lits à barreaux et les descendre deux par deux par l'escalier extérieur
- Rejoindre le Responsable du Jour dans le jardin avant de la maison

2. SI VOUS ÊTES AU 2^{ème} ÉTAGE (Salle de repos adultes)

- Si le feu n'a pas pris dans l'escalier central
Descendre au 1^{er} étage dans la salle de sieste et sortir par l'escalier extérieur
Rejoindre le Responsable du Jour dans le jardin avant
- Si le feu a pris l'escalier central
Rester au 2^{ème} étage, les secours viendront vous chercher par les vélux

3. SI VOUS ÊTES AU SOUS-SOL

- Si l'escalier est dégagé, remonter au rez-de-chaussée
Rejoignez le Responsable du Jour dans le jardin avant de la maison
- Si vous êtes coincé à la cave, utilisez l'eau et des torchons en attendant les secours

4. CONSIGNES DIVERSES

- Prévenir les pompiers le plus rapidement possible
- Chaque professionnel doit connaître le nombre exact d'enfants présents à tout moment de la journée
- Toutes les portes doivent être ouvertes dès 8h30, tous les matins
- Aucun parent ne doit quitter la Ribambelle avec son enfant sans avoir prévenu les professionnels présents
- Des couvertures et des vêtements pour les enfants sont disponibles dans le sac de survie disponible dans l'abri à poussettes, à la cave et dans le chalet (la clé est à droite de la porte du chalet)
- Le Responsable du Jour prévient tous les parents (coordonnées dans le présentoir avec la feuille du jour)

ANNEXE 1

Suite à la circulaire Ministérielle n° DGCS/SD2C/2016 DU 17/08/2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulières pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil de jeunes enfants ou des établissements relevant de la protection de l'enfance, l'association PAPEF décide de mettre en place les dispositifs mentionnés ci-après.

Dès que l'attaque est identifiée, le Responsable du Jour coordonne les actions à suivre : Regrouper, Évacuer les enfants, Vérifier le nombre d'enfants et adultes avant de quitter le lieu et Prévenir les secours.

III. CONDUITES À TENIR EN CAS D'ATTAQUES CHIMIQUE/BACTÉRIOLOGIQUE OU EXTÉRIEURE

1. EN CAS D'ATTAQUE CHIMIQUE/BACTÉRIOLOGIQUE

CONFINEMENT À LA CAVE

- Une alerte sonore retentit dans la ville, prévenant de l'attaque
- Les enfants et les adultes doivent descendre à la cave, par l'escalier central
- Les adultes doivent aider les enfants à descendre dans le calme. Ils doivent s'assurer de la fermeture des portes d'accès, porte coupe-feu, et tout autre ouvrant i pour limiter l'entrée des gaz et des vapeurs toxiques
- Il faut attendre dans le calme le signal venant de l'extérieur pour sortir
- À la cave dans la partie gauche, est entreposé du matériel de survie : couvertures de survie, vêtements, couches, gâteaux, bouteilles d'eau, une trousse de premiers secours ainsi qu'un classeur orange avec les numéros de téléphone des familles et des secours.

2. EN CAS D'ATTAQUE EXTÉRIEURE

CONFINEMENT AU CHALET

- A l'aide des adultes présents, les enfants doivent sortir de la maison par la porte vitrée côté jardin arrière et se réfugier dans le chalet au fond du jardin (les clés sont à droite de la porte)
- Les adultes doivent aider les enfants à garder leur calme.
- Il faut attendre dans le calme un signal venant de l'extérieur pour sortir.
- Dans le chalet, est entreposé du matériel de survie : couvertures de survie, vêtements, couches, gâteaux, bouteilles d'eau, une trousse de premiers secours ainsi qu'un classeur orange avec les numéros de téléphone des familles et des secours.

3. DISPOSITIFS POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE L'ANNEXE 1 DE LA CIRCULAIRE

- **Maintenir une vigilance constante sur les entrées et sorties de l'établissement**
- Afin de proposer une réponse adaptée au projet de l'association PAPEF, il est proposé que toutes les familles soient parties prenantes de la sécurité du lieu.
- Chaque jour, un membre de l'équipe ouvre le lieu à 8h15 et ferme à 18h.
- Toutes les portes doivent être ouvertes (non fermées à clé) dès 8h30, tous les matins.
- Les familles sont autorisées à entrer dans le lieu à partir de 8h30 et doivent venir chercher leur enfant dernier délai à 17h45.
- Un digicode est posé sur le portail d'accès côté rue. Ce qui permet de maintenir constamment le portail fermé à toutes les personnes extérieures non autorisées.
- Chaque famille s'engage à ouvrir et fermer le portail pour sa propre utilisation et ne doit pas laisser entrer une tierce personne inconnue, ni donner le code d'accès
- L'accès au jardin est fermé par un verrou simple.
- Pour les personnes ponctuellement autorisées à venir chercher un enfant, elles doivent avoir une autorisation parentale et s'identifier en présentant leur carte d'identité. Elles seront accueillies par un membre de l'équipe.
- Pour les autres intervenants : livreurs, membre de la mairie ...même procédure. Les noms des entreprises sont inscrits dans un registre manuscrit.
- Les jours d'accueil au public (ex : portes ouvertes, jours de fêtes...), l'ouverture et la fermeture du portail côté rue sont régulées par les membres du Conseil d'Administration.
- Seuls l'équipe et les membres du Bureau sont en possession des clefs correspondant à toutes les serrures du bâtiment.
- Les parents doivent s'engager à ne pas laisser de paquet non identifié dans les jardins et/ou dans le bâtiment. L'équipe est autorisée à appeler les services de secours pour la destruction de tout paquet suspect.

ANNEXE 2

IV. CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE PENDANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION

Dès que la source du danger est identifiée, le Responsable du Jour coordonne les actions à suivre :

Regrouper, évacuer les enfants, vérifier le nombre d'enfants et adultes avant de quitter le lieu et prévenir les secours

Particularités :

- Les enfants et les adultes doivent évacuer par la porte centrale bleue du rez-de-chaussée.

- L'évacuation du 1^{er} étage et du 2^{ème} étage se fait par l'escalier central car l'escalier extérieur sera condamné pendant les travaux. Si l'escalier central est enfumé, il faut rester dans les salles près des fenêtres, en attendant les secours.

V. PLAN DES LIEUX

CONSIGNES GÉNÉRALES

ODEUR DE BRÛLÉ, OBJET SUSPECT → TÉLÉPHONEZ AU
CENTRE DE SECOURS POMPIERS
1 rue des Haies 93250 VILLEMOMBLE
01 45 28 73 05

INCIDENT

LORS DE VOTRE APPEL,
INDIQUEZ L'ENDROIT
OU VOUS VOUS TROUVEZ

18 INCENDIE

ATTAQUEZ LE FEU AVEC
DES EXTINCTEURS SANS
PRENDRE DES RISQUES

 SI LES SORTIES SONT
BLOQUÉES, MANIFESTEZ
VOTRE PRÉSENCE AUX
FENÊTRES

BRISEZ LA GLACE DU
BOÎTIER D'ALARME LE
PLUS PROCHE

 EN CAS DE FUMÉE,
BAISSEZ-VOUS, L'AIR
FRAIS EST PRÈS DU SOL

PRÉVENTION 15

N'ENCOMBREZ PAS LES
ABORDS DES MOYENS
DE SECOURS
ET

 NE FUMEZ PAS DANS LES
ENDROITS OÙ
L'INTERDICTION
AFFICHÉE

CONNAISSEZ LEUR
EMPLACEMENT ET
LEUR MODE D'EMPLOI

 NE GAREZ PAS VOTRE
VÉHICULE DEVANT LES
POTEAUX INCENDIE

ÉVACUATION

SUIVEZ LES
INDICATIONS DU
PERSONNEL DE
L'ÉTABLISSEMENT

 DIRIGEZ-VOUS VERS
L'ISSUE D'ÉVACUATION
LA PLUS PROCHE

N'UTILISEZ PAS
LES ASCENSEURS
POUR ÉVACUER

 NE REVENEZ PAS EN
ARRIÈRE SANS Y AVOIR
ÉTÉ INVITÉ

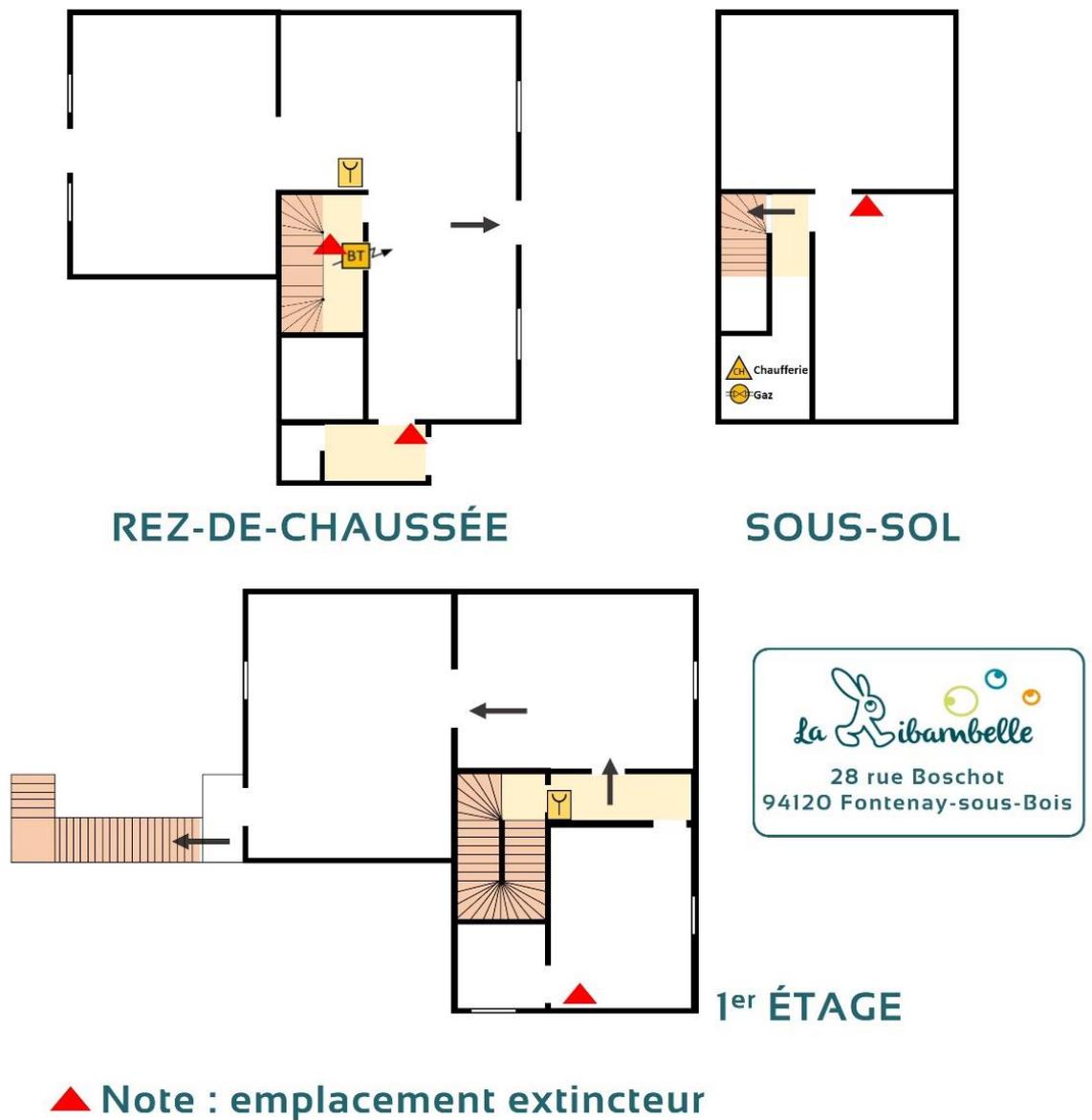
POINT DE RASSEMBLEMENT

**Maintenance
extincteurs**

34 bis bd Ornano
93287 SAINT DENIS
Tel 01 48 13 34 30

Extincteur	Alarme
Extincteur sur roues	Coupure gaz
Colonne sèche	Coupure eau
Vanne police	Arrêt d'urgence
Gaine pompier	Tableau électrique
Robinet d'incendie armé	Commande désenfumage
Bac à sable	Transformateur
Chauffage	Réceptacle des ordures
Machinerie ascenseur	Poteau incendie

PLAN D'ÉVACUATION



ANNEXE 3

ATTESTATION RELATIVE AUX RÈGLES DE SÉCURITÉ : ATTESTATION D'ACCEPTATION DU MANUEL DE SÉCURITÉ ET DES RÈGLES D'ENCADREMENT

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Ribambelle, dans la rubrique "Au quotidien".



Halte-garderie et crèche parentale P.A.P.E.F., Association loi 1901
28, rue Boschot 94120 Fontenay- sous-Bois
Tél : 01 48 76 70 82
N° SIRET : 33037844900046 – APE 853G

Monsieur (nom, prénom) _____

Madame (nom, prénom) _____

Domiciliés

Père, Mère, représentant légal de l'enfant _____

déclarons avoir pris connaissance des du Manuel de sécurité et des Règles d'encadrement
(annexe du Règlement de fonctionnement) du multi-accueil parental "La Ribambelle", géré par
l'Association PAPEF et les acceptons dans la totalité des clauses.

Fait à Fontenay-sous-Bois,

Le _____

Signature des deux parents ou du responsable légal, précédée de la mention "Lu et Approuvé".